



Appel à candidature

ECOGARDE TERRE-MER – AVANT ET POST SAISON 2024 Secteurs Marseille et La Ciotat

CDD saisonnier à temps plein de catégorie C, ouvert uniquement aux contractuels. **Durée de 5 ou 6 mois.**

Postes à pourvoir le 29 mars 2024. La date limite de réception des candidatures est fixée **au 7 janvier 2024.**

Temps de travail : 35 heures sur 5 jours (d'avril à juin et septembre) ou **4 jours** (juillet-août) ; en semaine, les week-ends et certains jours fériés.

Rémunération : SMIC + tickets restaurant. Les dimanches et jours fériés travaillés sont compensés (payés et récupérés).

Résidence administrative : Marseille (Bonneveine) ou La Ciotat (Vieux-Port) selon le secteur d'affectation.

Encadrement : le poste est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la Délégation à l'Action Territoriale (Marseille) et du responsable du secteur LEHM (La Ciotat), avec la collaboration du chargé de projet « « Accueil sensibilisation du public », des chefs d'équipe écocardes et de leurs adjoints.

Personnel encadré : aucun

Principaux interlocuteurs : Les autres agents saisonniers et les agents de secteur.

Domaines d'activités : Patrouilles de terrain – Sensibilisation – Surveillance

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce Parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et

marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. OBJET DU POSTE

Dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel et de maîtrise des usages, le Parc national des Calanques met en place, à terre et en mer, un dispositif saisonnier chargé de l'information et de la sensibilisation des visiteurs locaux et touristiques durant la saison estivale. Ce dispositif, coordonné au niveau du siège, est intégré aux unités territoriales. Le dispositif est composé d'un coordinateur, de 2 chefs d'équipes, de 2 adjoints, d'écogardes, d'écovolontaires (volontaires du Service Civique) et de gardes régionaux forestiers.

3. MISSIONS DU POSTE

- Réaliser des patrouilles en binôme, à terre (à pied, à vélo et en voiture) dans le Parc national des Calanques, ainsi que des points d'information et d'animation (diffusion de documentations, utilisation d'outils pédagogiques) ;
- Réaliser en binôme des patrouilles en mer pour les écogardes ayant le permis côtier ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le Parc national, son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, sur sa fragilité et sa protection ;
- Renseigner et orienter le public ;
- Informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le risque d'incendie en espace naturel ;
- Participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire et à la conciliation des usages ;
- Assurer des observations de surveillance et la récolte de données de terrain (fréquentation, infractions, données naturalistes...) ;
- Préparer et tenir des stands d'information ou d'animation lors d'événements divers ;
- Assurer des missions d'éducation à l'environnement (animations dans les quartiers, accueil de groupes, balades animées, etc.)
- Distribuer les plaquettes du Parc national dans les structures du territoire recevant un public touristique ;
- Informer et sensibiliser ces structures ;

- Participer à la formation de terrain des écovolontaires (volontaires en service civique) et des écogardes d'été (sous l'autorité des chefs d'équipe et de leurs adjoints) ;
- Assurer une mise à jour des fichiers de données et rédiger des compte-rendus d'animation ;
- Participer ponctuellement à des missions de terrain en lien avec les gardes-moniteurs si cela est nécessaire.

Les moyens de déplacement sont mis à disposition des équipes (véhicules de location, embarcations nautiques, vélos).

Le port de la tenue fournie par le Parc national des Calanques est obligatoire.

La pause méridienne d'une heure est prise sur le terrain.

4. COMPÉTENCES REQUISES

Expériences / Formations :

- Formation en environnement ;
- Expérience en éducation à l'environnement souhaitée ;
- Permis de conduire fortement souhaité (permis B) ;
- **Permis côtier obligatoire** pour les écogardes **terre et mer** (quelques écogardes peuvent réaliser des patrouilles terre uniquement) ;

Savoirs :

- Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national et de ses patrimoines naturels terrestres et marins ;
- Connaissances naturalistes appréciées ;

Savoir-faire :

- Pratique et goût pour la randonnée en moyenne montagne ;
- Capacité de travail en extérieur et bonne condition physique ;
- Capacité à utiliser les logiciels Word et Excel ;
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée ;

Savoir-être :

- Bonne capacité relationnelle et de communication ;
- Sens de la présentation et de la discipline ;
- Goût pour le travail en équipe ;
- Capacité d'adaptation et prises d'initiatives ;

Toute personne, recrutée en tant que contractuel, est soumise, quel que soit son niveau de responsabilité, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve)

5. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés et le ou les secteurs d'affectation souhaités.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail « Candidature Ecogarde Avant-Post Saison ».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé entre mi-janvier et mi-février, au siège du Parc national des Calanques ou à l'unité de secteur de Marseille.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.